

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 130**

présenté par

M. Tardy, M. Saddier, Mme Duby-Muller et M. Hetzel

ARTICLE 50

À l'alinéa 8, après le mot :

« électricité »,

insérer les mots :

« est rattaché à la Commission de régulation de l'énergie. Il ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli par rapport au précédent : il convient de préciser explicitement dans la loi (et non par décret), l'autorité à laquelle ce nouveau comité est rattaché. Il s'agirait, logiquement, de la CRE. Cela permettrait de déléguer certains commissaires à cette mission et d'éviter la création d'un énième comité ad hoc.